



Campagne de financement

Le Club de soccer Ste-Julie n'a accès qu'à un nombre restreint de campagnes de financement annuelles autorisées par la Ville de Ste-Julie. Celles-ci sont : une route payante, un lave-auto et une sollicitation annuelle¹.

Selon les exigences de la Ville, les recettes de la route payante doivent bénéficier à tous les membres du Club mais ce n'est pas le cas pour le lave-auto et la sollicitation. Certaines équipes pouvant avoir à faire face à des dépenses extraordinaires dans le cadre de projets spéciaux le CLUB considère que ces deux campagnes de financement doivent bénéficier aux équipes projetant de tels projets pour de les aider à défrayer une partie des coûts.

L'attribution des campagnes du lave-auto et de la sollicitation annuelle se font de la façon suivante :

1. Chaque équipe doit compléter un formulaire de demande expliquant les modalités du projet spécial et le soumettre au CE avant le **1^{er} juin** de l'année pour laquelle la demande est effectuée;
2. Chacune des demandes est évaluée par le CE et ensuite acceptée ou refusée en fonction de l'admissibilité du projet soumis;
3. Un tirage au sort est effectué lors de la première réunion du CA suivant le 1er juin parmi les équipes dont les demandes ont été acceptées;
4. Les équipes gagnantes sont avisées de l'activité qui leur a été octroyée;
5. Une seule activité de financement par équipe par année, à moins qu'il n'y ait aucune autre demande;
6. Si plusieurs équipes font une demande pour une même activité, un maximum de 2 équipes par activité pourront être choisies au hasard et les profits devront être divisés en parts égales entre les 2 équipes;
7. La ou les équipes qui participeront au lave-auto devront remettre une somme correspondant à 15 % des recettes amassées lors de cette activité;
8. Est considéré comme un projet admissible, tout tournoi ayant lieu à plus de 300 km de la Ville de Ste-Julie et qui implique un couché d'au moins une nuit à l'extérieur;
9. Est également admissible tout projet qui bénéficie à une équipe et qui est considéré comme spécial de par sa nature ou ses coûts et qui aura été accepté par le CE.

¹ Par exemple faire du porte à porte pour ramasser canettes et bouteilles consignées.